



Légation de Suisse.

101/92
2Londres le 29 avril
1892

Messieurs le Conseiller fédéral,

En réponse à votre office du 25
de ce mois relatif à la proposition
de M. Ha, ingénieur au service
du roi Minilik II, j'ai l'honneur
de vous informer qu'au
Foreign Office on n'hésite pas
à reconnaître au Gouvernement
italien le droit de servir d'
intermédiaire au souverain
africain pour ses rapports avec
les puissances étrangères.

Il y a quelque temps la Reine,
en réponse à une communication
de Minilik II, lui a envoyé une
lettre & des présents par l'entremise
du Gouvernement italien dont
on tient à ménager les susceptibilités
& auquel l'on pense être
particulièrement agréable en
au Département fédéral
des Affaires étrangères
Division politique
Berne



en procédant de cette manière.
 On n'a pas paru montrer ici
 la moindre appréhension à nous
 voir entrer en relations avec
 le roi de Shoa & chercher à créer
 des rapports commerciaux
 entre les deux pays, & le
 sous-secrétaire d'Etat avec lequel
 j'ai eu l'occasion de parler de
 cette question ne paraît pas
 que nous passions pour des
 de mauvais vouloir de la
 part de l'Italie pourvu
 que nous sachions ménager
 sa jalousie extrême & ne
 cherchions pas à agir derrière
 son dos. - Je dois laisser à Mr.
 Lardy le soin de vous faire
 savoir si, en ménageant
 les susceptibilités italiennes,
 nous ne pourrions pas aller
 de la France. - On m'a fait
 remarquer d'ailleurs au
 Foreign office qu'il serait
 difficile d'envoyer des présents
 au roi Minilik sans
 l'intervention des autorités
 italiennes car on ne pourrait
 guère les envoyer par une
 autre voie que celle de

Massonovak, celle de Zella
 n'étant pas sûre. - Je vois
 cependant que cette dernière
 a été généralement suivie
 par M. Hg pour lequel
 M. Vermet avait en ^{à demander}
 des laissez-passer ^{pour armes},
 autorités anglaises d'Orden;
 peut-être M. Hg aurait-il des
 facilités spéciales de ce côté-là,
 mais, je le répète, on considère
 ici qu'il y a lieu de recourir
 à l'intermédiaire des Italiens.

Après, Monsieur le
 Conseiller fédéral, les
 assurances de ma très haute
 considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse
 C. D. T. Bourcart.